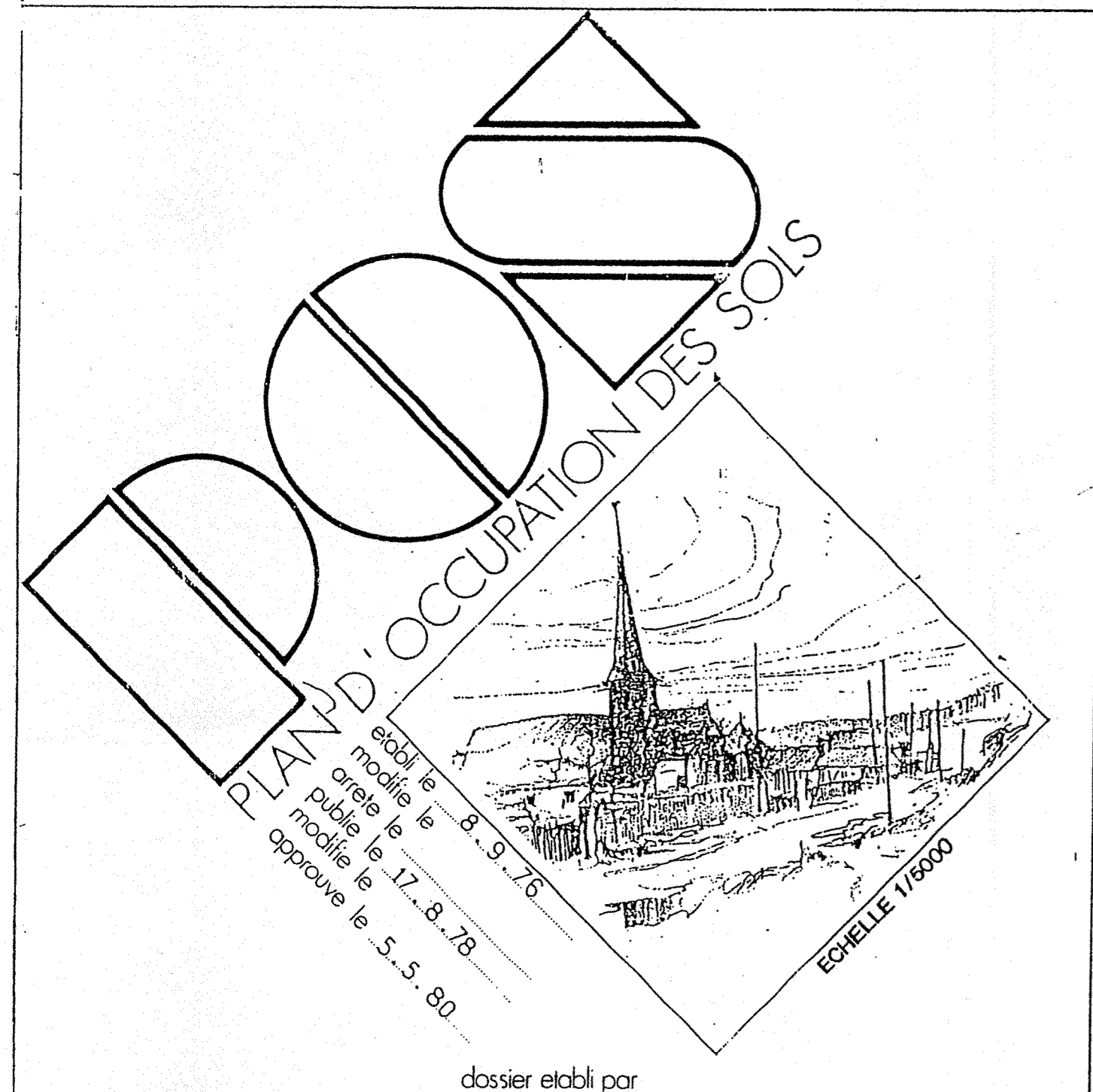


plan des servitudes



dossier établi par

REVISION	1ere MODIFICATION
Prescrite le : 17.09.93	approuvée le 28.12.1983
Arrêtée le : 18.03.94	2eme MODIFICATION
Approuvée le : 1.01.95	approuvée le 20.05.1988
	3eme MODIFICATION
	approuvée le 25.9.92

LEGENDE	
	AC ₁ Servitudes de protection des monuments historiques : — classés ; — inscrits.
	A ₁ Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.
	PT ₃ Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
	I ₄ Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
	AC ₂ Servitudes de protection des sites et monuments naturels : — classés ; — inscrits.
	EL ₃ Servitudes de halage et de marchepied. Conservation du domaine public fluvial.